

# INFOS MUNICIPALES

## COMMUNE DE MIRIBEL-LANCHATRE



☆ MEILLEURS VOEUX ☆

1-10

 **EDITORIAL**

Un éditorial très court, période électorale oblige !

Je viens vous souhaiter, au nom de toute l'équipe municipale, tous nos voeux pour cette nouvelle année.

Santé pour tous petits et grands, une pensée pour nos aînés pour qui la période hivernale est toujours plus difficile.

Souhaitons aussi que les chômeurs retrouvent au plus vite un emploi, que l'activité économique (commerce, artisanat, agriculture) se développe, l'équipe municipale y travaille.

Enfin n'oublions pas de remercier les militants associatifs de MIRIBEL, et ils sont nombreux qui font que notre communauté est enviée par beaucoup.

A TOUS DU FOND DU COEUR

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 1998

  
Luc Puissat.

**COMPTES RENDUS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE- RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 Septembre 1997**

Etaient présents : PUISSAT L. EYRAUD Y. GAUTHIER M. BELLEVILLE L. NIER M.  
POLITANO M. PIROT M. GARCEAU J. BONINO A.  
PUISSAT J.

Etaient absents, Excusés : MERLE I.

ORDRE DU JOUR

1. DELIBERATIONS

- a) Demande de subvention pour étude Pré-Tarachou avec plan de financement
- b) Demande de subvention pour travaux Electrification Rurale/France Télécom et éclairage public pour Pré-Tarachou avec plan de financement.
- c) Arrêté municipal décharge communale.

2. COMPTES RENDUS

- a) Travaux
- b) POS
- c) Numérisation plan cadastral
- d) Etude RTM Maison DEI NEGRI
- e) Intervention Bureau étude sur projet Pré-Tarachou

3. DIVERS

□□□□□□□□□□□□

1. DELIBERATIONS

- a) demande de subvention et plan de financement pour l'étude du Pré Tarachou.  
L'étude d'un montant de 150 000 F H.T. est financée à 80 %, par l'Etat à raison de 60 % sur des crédits européens 5b, par le Conseil Général à raison de 20 %. (10 voix pour)

Le bureau d'études, "les Préssés de la cité" a été retenu , début Septembre, pour cette étude de faisabilité du projet. Il comporte deux architectes-urbanistes, un paysagiste, un économiste.

L'étude sera remise fin Décembre à l'issue de trois phases successives qui feront l'objet d'une présentation à la population.

- b) demande de subvention pour travaux électrification rurale-France Télécom-éclairage public pour le secteur du Pré Tarachou.  
Les travaux d'un montant de 711 540 F seront financés par l'Etat et le Conseil Général à 75 %. (10 voix pour).
- C) Arrêté Municipal décharge communale  
Un arrêté doit être pris pour régler l'accès à la décharge communale des Adrets. (10 voix pour).

## 2. COMPTES RENDUS

### a) Travaux

Les travaux d'enterrement des lignes France-Télécom , EDF et d'assainissement sont en voie d'achèvement à la Pierre ronde.  
L'assainissement et l'adduction d'eau gérés par le SIVIG doivent boucler ce programme de travaux.

### b) POS

Une réunion de la Commission d'Urbanisme, en vue de la modification du POS s'est tenue le 11 Septembre 1997. Les différentes modifications mineures à apporter ont été examinées. L'attente des résultats de l'étude du pré Tarachou est nécessaire pour le classement de cette zone. La commission se réunira de nouveau en Décembre.  
L'enquête publique est programmée en Mars 1998.

Dossiers d'urbanisme :

Examen : - d'une demande exemptée de permis de construire de Mme FELIX Corinne pour la construction d'une cabane d'enfant,  
- d'une demande de permis modificatif de M. RAVIX Denis concernant l'accès de sa maison.

Ces dossiers ont été envoyés à la DDE pour instruction.

### c) Numérisation plan cadastral

M. Le Maire précise que la Société REF/S.A. doit faire une proposition en vue de la numérisation du plan cadastral

### d) Etude RTM - Maison DEI NEGRI

La commune a demandé au RTM une étude (financée à 80 %) en vue de préciser l'origine des désordres survenus sur la maison DEI NEGRI.

## 3. DIVERS

Lettre de l'Association "les Amis de l'Eglise de Miribel-Lanchâtre" pour modifier quelques éléments du système de chauffage de l'église. Le conseil donne un avis favorable.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE

PROCHAINE REUNION LE 3 NOVEMBRE 1997 A 20 H 30

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 1997

Etaient présents : PUISSAT L. GAUTHIER M. BELLEVILLE L.  
POLITANO M. PIROT M. BONINO A. PUISSAT J.

Etaient absents/excusés : MERLE I. (Pouvoir GAUTHIER M.) EYRAUD Y  
(pouvoir PUISSAT J.) NIER M. GARCEAU J.

### ORDRE DU JOUR

#### 1. DELIBERATIONS

- ◆ Emprunt
- ◆ Concessions cimetièrre

#### 2. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997

#### 3. DIVERS

□□□□□□□□

#### I. DELIBERATIONS

##### ◆ Emprunt

*Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord à M. LE MAIRE pour contracter un emprunt de 250 000 F. Cet emprunt sera imputé à l'opération "lotissement" et sera débloqué au fur et à mesure de l'évolution des travaux (notamment les travaux de réseaux).*

##### ◆ Concessions cimetièrre

M. Le Maire informe le conseil de la nécessité de faire un bilan des concessions du cimetièrre de la commune.

Ce bilan porte d'une part, sur les concessions qui sont ou paraissent en état d'abandon. A cette occasion des panneaux ont été placés sur ces tombes.

Les personnes concernées sont invitées le **14 Novembre à 14 H 30** à se rendre au cimetièrre pour établir un procès-verbal.

Et d'autre part sur les tarifs des concessions qui feront l'objet d'une délibération. M. Le Maire propose au conseil de diviser les concessions disponibles à ce jour en deux catégories : concessions trentenaires et cinquantenaires. Le prix du mètre carré de terrain est ainsi fixé pour chaque concession :

concessions trentenaires :	1 tombe	soit 2m <sup>2</sup>	1 000F
concessions cinquantenaires :	1 tombe	soit 2m <sup>2</sup>	1 500 F

*Cette délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.*

## II. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997

Des dépenses non prévues au budget primitif ont nécessité l'élaboration d'un budget supplémentaire.

M. Le Maire présente le budget supplémentaire qui dégage :

⇒ POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

le budget s'équilibre en dépenses et recettes à **66 199 F**

⇒ POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

le budget s'équilibre en dépenses et recettes à **678 387 F**

Les dépenses d'investissement concernent les travaux d'enterrement des lignes EDF, France Télécom, éclairage du secteur de la Pierre Ronde et du Pré Tarachou. Ces travaux n'avaient pas été prévus au budget primitif, mais ils s'imposaient dans la mesure où la Direction Départementale de l'Équipement avait programmé la réfection du CD8.

## III. DIVERS

### ◆ Comité de pilotage PRE TARACHOU

Le cabinet d'architectes "les pressés de la cité" a organisé une première réunion d'information le 20 Octobre. Cette réunion avait pour but de présenter la phase "analyse du site" de l'étude de faisabilité.

**Le 20 NOVEMBRE 1997 à 20 H 30** aura lieu la prochaine réunion publique concernant ce projet. Nous invitons la population à venir débattre sur ce sujet.

### ◆ Sivig

La réception des travaux eau, assainissement sur le secteur de la Pierre Ronde a eu lieu le 30 Octobre. A cette occasion, le SIVIG a pris une délibération pour exonérer des taxes de raccordement, les organismes constructeurs qui réalisent des logements sociaux.

### ◆ Dossiers d'urbanisme

- une demande de permis de construire d'une maison individuelle au lieudit "Bayanne". *Le conseil donne un avis favorable.*
- deux demandes d'ouverture de vélux pour deux habitations situées aux HLM de Cassoulet- *Le conseil donne un avis favorable.*

P3 cm 3.11.97

◆ Communauté de communes du Canton de Monestier de Clermont

- Ramassage ordures ménagères :  
L'entreprise LOCABAC prendra la succession de l'entreprise CLAVIER pour effectuer ce service. Les tournées et horaires restent inchangés.  
Le personnel de l'entreprise CLAVIER a été repris en partie par LOCABAC.
  
- Chantier Insertion :  
Pour l'année 1998 sur 12 communes, 6 seulement vont faire appel au chantier d'insertion. Devant cette défection, une réunion débat va être proposée aux communes.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE, LA SEANCE EST LEVEE**

**PROCHAINE REUNION LE 15 DECEMBRE A 20 H 30**

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 1997**

Etaient présents : PUISSAT L. EYRAUD Y. GAUTHIER M. BELLEVILLE L. NIER M.  
POLITANO M. PIROT M. MERLE I. BONINO A.  
PUISSAT J.

Etaient absents/excusés : GARCEAU J. BONINO (pouvoir GAUTHIER M.)

## **ORDRE DU JOUR**

Le 8 Décembre 1997, le conseil Municipal s'est réuni en présence du cabinet d'architectes "les pressés de la cité". Le but est de choisir le scénario concernant le pré Tarachou afin de présenter un projet concret lors de la réunion publique du 18 Décembre.

Les "pressés de la cité" ont exposé au conseil, d'une part le projet relatif à l'aménagement du CD8, et d'autre part les différents scénarios concernant l'aménagement du pré TARACHOU.

### **I. PROJET D' AMENAGEMENT DU CD8**

En ce qui concerne l'aménagement du CD 8, les "pressés de la cité" proposent un découpage du CD en 10 séquences :

- séquence 1 : Entrée de Miribel → Pont de Cassoulet  
Créer une impression de resserrement en plantant des arbres sur la partie droite.
- Séquence 2 : Aménagement du transformateur- aménagement des deux plates-formes (arrêt car) pour faire une chicane - Des arbres pourraient être plantés devant le cheminement piétonnier.
- Séquence 3 : Entre Cassoulet et le bâti, il faut conserver la continuité des champs. Proposition de faire disparaître l'enrochement à gauche dans le paysage et faire disparaître visuellement la bordure du trottoir.
- Séquence 4 : Carrefour "Auberge des chasseurs"- rétrécissement de la chaussée par le biais de plantation d'arbres à droite - Plate-forme Parcours de santé : l'idée serait de la déplacer; ceci pour créer une chicane dans la partie droite - le coin INFO serait implanté à droite, de là les gens bénéficieraient d'une vue sur le plateau.
- Séquence 5 : Conserver le caractère agricole en contrebas du CD.

cm8/12/97/p2

- Séquence 6 : Patte d'oie : création d'un îlot central, tout en conservant un espace suffisant pour accéder facilement en direction des "adrets".
- Séquence 7 : Sous le village : élément diffus - arbres à couper - toiture maison "Guichard".
- Séquence 8 : Création d'un muret de soutènement qui incorporerait, le transformateur, le pylône et l'abribus - création d'un cheminement piétonnier.  
Accès pré Tarachou en passant devant chez M. DUMAS.
- Séquence 9 : vers le parc du château : soit entrée ou sortie du pré TARACHOU - Aménagement de la sortie en créant une plate-forme permettant aux conducteurs d'avoir une plus grande visibilité avant de s'engager sur le CD8.
- Séquence 9 : "bout du monde" : Sortie du village. Ce lieu constitue une continuité de promenade - paysage de montagne qui pourrait être signalé par un panneau.

## II. PROJET AMENAGEMENT PRE TARACHOU

Les "pressés de la cité "rappellent aux élus les différents scénarios. Après avoir procédé par élimination, c'est un mixage des projets C et D qui est choisi à l'unanimité :

- projet C : Idée de placette avec escalier, parking et cheminement par le haut.
- projet D : place rurale- aménagement pignons des maisons donnant sur la place - murets étagés qui serviraient à caler les espaces privatifs des maisons.

## III. CHOIX DE L'ORGANISME CONSTRUCTEUR :

ORGANISMES ----- PARTICULARITES	PLURALIS	OPAC 38	SDH
logement	oui	oui	oui
locaux activités		oui	oui
aménageur		oui	oui
maîtrise oeuvre déléguée		oui	
vente de logement (après 10 ans d'exploitation)		oui	oui

Souhais de ces organismes :

Pour ce qui concerne les huit logements : avoir le foncier gratuit ainsi que la viabilisation primaire. Pour ce qui est de la zone d'activités, ils ne veulent pas prendre de risques.

Le Conseil Municipal décide de choisir SDH - M. Le Maire est chargé de prendre contact avec M. DREVON afin de le convier à la réunion du 18 Décembre.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 15 DECEMBRE A 20 H 30

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 1997

Etaient présents : PUISSAT L. EYRAUD Y. GAUTHIER M. BELLEVILLE L. NIER M.  
POLITANO M. PIROT M. MERLE I. BONINO A. PUISSAT J.

Etaient absents /excusés: GARCEAU J

### ORDRE DU JOUR

#### 1. DELIBERATIONS

- a) chemin de PACAROU : Maîtrise d'ouvrage DDE
- b) Pré tarachou : extension réseau EDF - Maîtrise d'oeuvre
- c) participation transport scolaire
- d) excédent fonctionnement CCAS
- e) emprunt crca

#### 2. COLLECTIF ENTRAIDE DU TRIEVES

#### 3. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

#### 4. DIVERS



#### 1. DELIBERATIONS

a) Chemin PACAROU : Il n'y a pas lieu de prendre une délibération pour confier la maîtrise d'oeuvre à la DDE. En effet, l'entretien de voirie s'inscrit dans le cadre de l'aide technique apportée par les services déconcentrés de l'Etat

b) Pré TARACHOU : Extension réseau EDF . M. LE Maire soumet au Conseil la proposition d'études et projets concernant la maîtrise d'oeuvre : réseau sec, enfouissement ligne France Télécom, Eclairage Public et électrification rurale programme 97 - coût de la maîtrise d'oeuvre 45 500 F H.T.

**Le conseil municipal choisit Etudes et Projets à l'unanimité.**

c) Participation transport scolaire des enfants scolarisés à St Guillaume.  
Cette année la participation des parents sera de 300 F/enfant- à noter que la commune participe à raison de 70 F/enfant. **Adoption à l'unanimité.**

d) **A l'unanimité, le conseil** décide de reporter l'excédent de fonctionnement de 1996 du CCAS sur l'année 1997.

e) Emprunt : **A l'unanimité, le conseil** décide de contracter un emprunt de 250 000 F auprès du Crédit Agricole de l'isère - Durée 12 ans - taux annuel de 5.77 %, remboursements semestriels.

## 2. COLLECTIF ENTRAIDE DU TRIEVES

M. LE Maire fait part au Conseil d'une demande de subvention émanant de cet organisme dont le but est d'aider les personnes en difficulté financière, et notamment de leur fournir une aide alimentaire.

Le conseil Municipal décide d'intervenir auprès de la communauté de communes pour voir si celle-ci peut apporter une aide financière à cette association dans le cadre des subventions cantonales. En cas de réponse négative, lors de l'élaboration du budget 1998, le conseil pensera à dégager une subvention pour cette association.

## 3. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

### a) Commission TRAVAUX

Une réunion est prévue le 22 Décembre.

**Chemin accès Ferme St Paul** : Nous avons reçu la notification de subvention du Conseil Général et attendons celle de la Préfecture. En fonction de ces notifications, la commune pourrait entreprendre les travaux de remise en état du chemin de PACAROU au cours du 1er semestre 1998.

**Pré TARACHOU** : Aménagement : Montant des travaux 590 000 F.H.T. Ils débuteraient début 1998. Des notifications de subvention ont été réceptionnées en Mairie : Subvention FACE : 280 000 F - Subvention exceptionnelle Etat : 120 000 F

### b) Communauté de Communes

**Chantier insertion** : 6 communes seulement ont délibéré pour faire appel à cet organisme. M. GAUTHIER demande qu'un véritable débat cantonal soit lancé sur ce problème de réinsertion.. Il manque 7 semaines pour avoir 6 mois de travail pour ce chantier.

La communauté de communes va percevoir une **Dotations Générale de Fonctionnement** qui s'élèvera à 1 million de Francs.

Cette dotation est déjà bien écrêtée puisqu'il est déjà prévu :

- l'étude du schéma Directeur, l'étude concernant le Programme Local d'Habitat- IREF(ANPE qui se décentralise) - le réseau buissonnier et le contrat culturel.

D'autres projets ont été proposés : - construction d'un parking pour l'âge d'or - construction d'une salle omnisports, d'un centre social, d'un office de tourisme, etc...

cm15/12/97/p3

**Redevance Ordures Ménagères** : une augmentation de 5.9 % est prévue pour l'année 1998 - augmentation due en partie à la baisse de la subvention accordée par le Conseil Général, à l'exploitation de la déchetterie, etc...

#### 4. DIVERS

a) Conseil école

Le magnétoscope et la télévision ont été réparés. Concernant le photocopieur un devis de 1500 F a été envoyé par Isère Copieur. Pour l'instant celui-ci peut attendre, les copies sont satisfaisantes.

Souhait du Conseil d'école de l'achat d'un lecteur de CD pour remplacer la chaîne existante.

b) La réunion concernant l'INFO MUNICIPALE aura lieu le 29 Décembre à 16 h 00

c) Réunion de la commission "LISTE ELECTORALE" le 31 Décembre à 11 h 30.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE

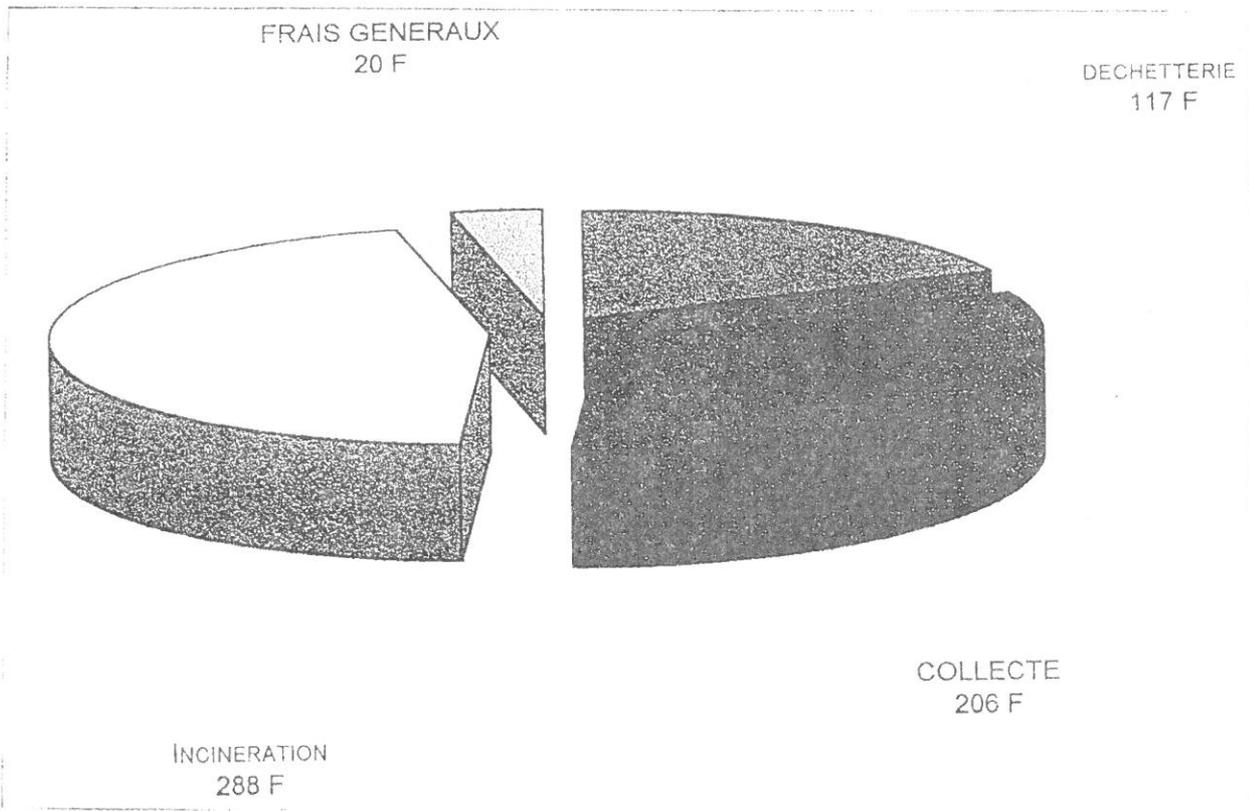
**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 19 JANVIER 1998 A 20 H 30**

# INFORMATIONS DIVERSES

**ORDURES MENAGERES**

COUT PAR REDEVANCE : 596 Francs pour 1998

Augmentation : 5.9 % par rapport à 1997



# EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

*les chasseurs vous accueillent*



Pour cette année les inscriptions doivent se faire :

- avant le 21 Janvier 1998 pour la session du 21 Mars 1998
- avant le 20 Avril 1998 pour la session du 20 Juin 1998
- avant le 5 Juillet 1998 pour la session du 5 Septembre 1998

Pour pouvoir se présenter aux épreuves, les candidats doivent avoir 15 ans révolus le jour de l'examen. Les dossiers d'inscription sont disponibles dans toutes les mairies et doivent être déposés au moins deux mois avant l'examen, soit avant le 21 Janvier 1998.

Ce dossier vaut également inscription pour les séances de formation pratique préalable.

Le dossier à présenter doit comprendre :

- une demande (imprimé spécial),
- une fiche individuelle d'état civil ou pour les étrangers toute pièce en tenant lieu,
- pour les mineurs, une autorisation de leur père, mère ou tuteur,
- deux enveloppes libellées à l'adresse du candidat et affranchies,
- un ou plusieurs timbres fiscaux correspondant au montant de 100 francs, qui devront être collés dans la case prévue à cet effet dans la demande d'inscription.

Pour tous renseignements, contacter : **LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISÈRE**  
65, Av. Jean Jaurès - 38 320 EYBENS - Tél. 04 76 62 97 78

## II. — Police de la circulation des chiens et chats.

### A. — LUTTE CONTRE LA DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS

8. — 1<sup>o</sup> En vertu du nouvel article 213 du Code rural tel qu'il résulte de la loi n° 89-412 du 22 juin 1989, article 1<sup>er</sup> (JO 24 juin) les maires doivent prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que

les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur la voie publique, dans les champs ou dans les bois seront conduits à la fourrière où ils seront gardés pendant un délai minimum de quatre jours ouvrés et francs. Dans le cas où ces animaux sont identifiés par le port d'un collier sur lequel figurent le nom et le domicile de leur maître ou par tout autre procédé défini par arrêté du ministre compétent, ce délai minimum est porté à huit jours ouvrés et francs. Les propriétaires des animaux identifiés sont avisés par les soins des responsables de la fourrière.

9. — La capacité de chaque fourrière est constatée par arrêté du maire de la commune où elle est installée. Passé les délais fixés au n° 8 ci-dessus, les animaux peuvent être gardés jusqu'à ce que la capacité maximale de la fourrière soit atteinte. L'euthanasie est pratiquée sur les animaux non réclamés, selon l'ordre, sauf nécessité, de leur entrée dans l'établissement.

Les animaux ne peuvent être restitués à leur propriétaire qu'après paiement des frais de fourrière.

10. — 2<sup>o</sup> Par ailleurs, les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers ont le droit de saisir ou de faire saisir par un agent de la force publique les chiens et chats que leurs maîtres laissent divaguer dans les propriétés privées. Les animaux saisis sont conduits à la fourrière. Si dans les délais ci-dessus fixés ils ne sont pas réclamés, l'euthanasie peut être pratiquée, comme indiqué plus haut selon l'ordre de leur entrée dans l'établissement.

11. — 3<sup>o</sup> Les chiens et les chats conduits à la fourrière qui, à l'expiration d'un délai de cinquante jours après leur capture, n'ont pas été réclamés par leur propriétaire sont considérés comme abandonnés et deviennent la propriété du gestionnaire de la fourrière.

Dans les territoires qui ne sont pas couverts par arrêté ministériel déclarant une zone atteinte par la rage, la garde des chiens et des chats non réclamés peut être confiée, à l'issue des délais de garde en fourrière fixés à l'article 213, à des associations de protection des animaux en vue de la cession de l'animal à un nouveau propriétaire.

Cette cession ne peut intervenir qu'à l'issue du délai de cinquante jours à compter de la capture, au cours duquel l'animal doit être périodiquement examiné par un vétérinaire.

12. — *Etat de divagation* (C. rural, art. 213-1 et 213-2).

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de

son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats.

Les articles 529 à 529-2 et 530 à 530-2 du Code de procédure pénale sont applicables aux infractions en matière de divagation réprimées par le Code rural et par le Code pénal.

Un décret en Conseil d'Etat fixe le montant des amendes forfaitaires et des amendes forfaitaires majorées.

13. — D'autre part, le ministre de l'Agriculture a la possibilité de prendre des arrêtés tendant à prévenir la destruction ou à favoriser le repeuplement des oiseaux ou de toute espèce de gibier. Par arrêté du 16 mars 1955 il a, dans ce but, interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

N'est pas considéré comme en état de divagation le chien qui accompagne son maître dans la campagne et qui reste sous la surveillance et la direction de ce dernier (Crim. 17 déc. 1957; 28 déc. 1958). Pour caractériser le délit il faut que le chien ait échappé au contrôle, à la surveillance et la direction de son maître.

Juste un petit rappel, pour ne pas être obligé, un jour, de faire mettre des chiens à la fourrière  
Le Maire. *T. Cassat*

MAIRIE DE

MIRIBEL LANCHATRE

# ARRETE MUNICIPAL

République Française

Nous, Maire de la Commune de MIRIBEL LANCHATRE

VU :

LA PERIODE HIVERNALE

PREFECTURE DE L'ISERE

09.DEC.1997

SERVICE DU COURRIER

ARRETONS :

Nous rappelons à nos administrés que le stationnement dans les rues du village est **FORTEMENT DECONSEILLE** en période hivernale;

Nous vous invitons à garer vos véhicules dans les parkings prévus à cet effet (bibliothèque, vers le préfabriqué).

La municipalité décline toute responsabilité en cas d'endommagement aux véhicules qui seraient en stationnement gênant le déneigement.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
la préfecture de l'isère

Fait à MIRIBEL LANCHATRE

le 03/12/1997

Le Maire,



Signature et cachet

# RECONCILIEZ-VOUS !

## Contactez le Conciliateur-Médiateur de Justice

Si un litige vous oppose à un voisin, un fournisseur, une Compagnie d'Assurances, une Banque, etc..., le Conciliateur tentera de trouver une solution à vos problèmes, avec l'accord de l'autre partie.

Sa disponibilité, son pouvoir d'écoute, sa faculté à convaincre seront à l'origine des résultats obtenus, en l'occurrence, parvenir à un constat d'accord.

Le protocole de conciliation, dont les clauses sont approuvées et signées par les parties concernées et le Conciliateur-Médiateur, est déposé au Greffe du Tribunal d'Instance. La « clause exécutoire » peut être apposée par le Juge d'Instance, si les parties le souhaitent.

Une copie de cet accord leur est remis.

Ce protocole vous permet de faire appliquer les dispositions retenues.

Cette procédure simple, pragmatique était appliquée en son temps par les Juges de Paix.

A noter que les personnes consultant un Conciliateur-Médiateur peuvent se faire assister d'un Avocat ou d'une personne définie par les textes en vigueur.

En cas d'échec de la conciliation, vous avez la faculté de saisir la juridiction compétente.

Un Conciliateur-Médiateur est à votre disposition pour les cantons de Clelles et de Monestier de Clermont.

Il s'agit de M. DELAVELLE Yves (St Baudille et Pipet)

### Permanences

**Canton de CLELLES** : les premiers et derniers vendredis de chaque mois, en Mairie de Clelles, de 9 h à 12 h

**Canton de MONESTIER DE CLERMONT** : les premiers et derniers vendredis de chaque mois, en Mairie de Monestier de Clermont, de 15 h à 18 h.



# VU A TRAVERS LA PRESSE

## MIRIBEL-LANCHATRE

# Loisir jeunes : la saison se termine en beauté



Les mets cuits au feu de bois ont régalé les convives, petits et grands.

Une année bien remplie pendant laquelle les enfants de l'association "Loisir jeunes" ont pu profiter d'une dizaine de stages organisés avec succès.

Ski au Col de l'Arzelier pendant l'hiver 96-97 ; les jeunes ont bénéficié de moments de détente et d'amusement, malgré le manque d'enneigement, grâce à l'encadrement des bénévoles qui leur ont communiqué leur passion. Le stage de rollers fut également un instant exceptionnel et inoubliable.

Mais les organisateurs n'ont pas oublié non plus les amateurs de création et de culture avec l'art floral et les marionnettes.

C'est donc avec un bilan moral très

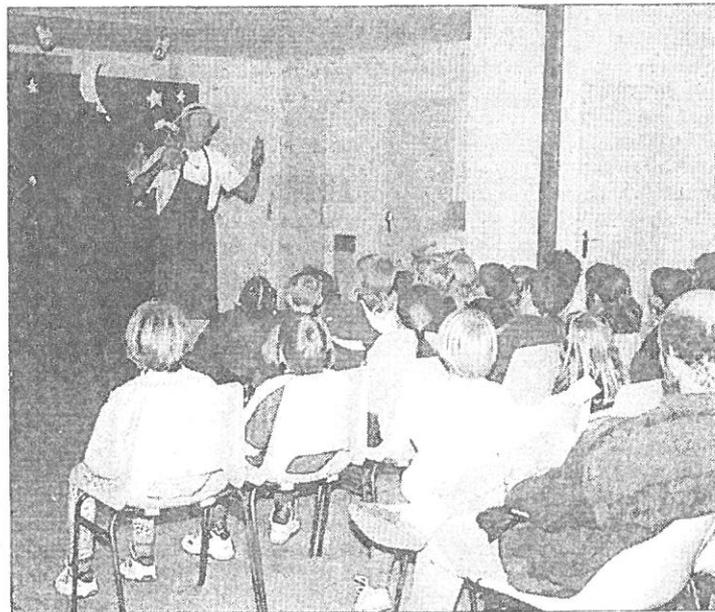
satisfaisant et un bilan financier équilibré que toute l'équipe de "Loisir jeunes" a terminé la saison autour d'un super repas auquel quatre-vingts personnes ont participé dans une excellente ambiance. Le concours très actif de Jean-Paul et Daniel au four banal du village occupé depuis la veille par les nombreux plats qui composaient le menu, leur commis cuisinières qui ont épluché les pommes de terre, les pommes, fait la sauce de salade, a contribué à la joie de se retrouver. Mais la trêve n'aura duré qu'un jour, avant de repartir de plus belle en attaquant la réunion ski 97/98 aujourd'hui, à 10 h. ■

## Le théâtre des marionnettes : une expérience enrichissante

*Le théâtre de la lune d'Entraigues a présenté aux enfants de la commune un spectacle mettant en scène le public, des marionnettes et Vincent Billard, compositeur et interprète.*

Dans le décor d'un magasin de fleurs, l'histoire raconte les espiègleries d'un petit lutin sorti d'une graine venue du désert, qui va déranger la vie tranquille de Quouqui le perroquet, de Doron le chat paisible, de l'arrosoir et de Zaza l'abeille. Mais grâce à la participation attentionnée des jeunes spectateurs, tout rentrera dans l'ordre.

A l'issue de cette représentation, une dizaine d'enfants inscrits à l'atelier théâtre organisé par l'association Loisir jeune, ont créé eux-mêmes un conte et façonné avec Vincent leur professeur, des personnages sur un thème : les couleurs puisées dans la nature environ-



Le spectacle créé par Vincent Billard a donné des idées aux enfants.

nante. Inventé de toute pièce (les décors faits tout simplement avec des tissus, les marionnettes avec du papier journal), ce travail d'application et de raisonnement a abouti à une histoire de génies chargés de peindre la nature aux teintes de

l'automne.

Ces jeunes artistes, après une semaine de fabrication et réflexion ont présenté à leur tour leur propre spectacle devant des villageois attendris et ont ainsi démontré leur capacité et leur aptitude à créer, inventer et interpréter. ■

## MIRIBEL-LANCHATRE Une généreuse mobilisation



Les jeunes créateurs.

La vente d'objets décoratifs de Noël confectionnés par les élèves de l'école au profit du Sou des écoles a rencontré le succès escompté. Il faut dire que les enfants ont mis tout leur savoir faire, leur imagination afin de produire des sujets variés et colorés.

Des briques de verdure ramenés en classe ont permis à ces petits amateurs d'art de fabriquer des couronnes de Noël, puis à l'aide de photos du village prises avec l'appareil numérique d'Olivier Driou, l'instituteur, ils ont confectionné des cartes de vœux personnalisés à l'ordinateur.

La réalisation de motifs en pâte à sel et de porte-bougies a également contribué à la généreuse mobilisation des habitants du village.

L'effort occasionné par ce travail manuel va permettre aux enfants de la classe de partir en voyage scolaire (classe péniche) ou d'acheter du matériel.

En attendant, les douze élèves ont tout de même profité des friandises offertes par le Père Noël venu les rencontrer et grâce à Lanchâtre animation, ils ont assisté à un magnifique spectacle, avant un super goûter de Noël, offert par la mairie.

## MIRIBEL-LANCHATRE L'avenir de la commune

À la suite de l'acquisition par la municipalité d'un pré d'environ un hectare situé non loin du centre-village pour y construire des logements locatifs, et créer des activités sur le site, l'ensemble de la population de la commune était convié à découvrir les projets d'aménagement du Pretarachou.

Découvrir mais aussi donner son avis, faire part de remarques, réagir aux propositions. En effet, il n'est absolument pas question de faire n'importe quoi. C'est pourquoi avant de confier cette réalisation à un opérateur public, la commune a choisi un cabinet d'études pour préparer l'organisation de ce nouvel ensemble, et faire des propositions pour un réaménagement du chemin départemental afin que le village garde son aspect et son identité tout en favorisant l'intégration de ces constructions et activités. L'enjeu est de taille : revaloriser un charmant village typé, et se donner les moyens pour qu'une commune



L'assemblée très attentive aux explications du bureau d'études.

comme celle-ci ne meure pas à quelques kilomètres d'une agglomération et presque en bordure d'une autoroute.

L'équipe du bureau d'études a donc présenté aux habitants, venus nombreux, lors de la seconde réunion, des scénarios dits contrastés destinés à faire réagir les participants et affiner un projet final qui sera choisi

avant Noël en tenant compte de toute remarque et réflexion.

Une prochaine réunion publique définitive aura lieu le 18 décembre à 20 h 30 salle polyvalente. Le conseil municipal compte sur une mobilisation générale de la population car le développement de la commune est l'affaire de tous.

MIRIBEL-LANCHATRE

# Lanchâtre omnisport a fait le point

Les deux grosses manifestations de Lanchâtre omnisport qui ont animé, une fois de plus, le village au mois d'avril et au mois d'août ont été dans l'ensemble, satisfaisantes.

Lors de la course de côte, malgré un temps exécrable, les pluies incessantes ont découragé les spectateurs, venus moins nombreux que les autres années, les concurrents, tous présents ont quand même assuré le spectacle. Grâce à la mobilisation des jeunes du village qui ont fait un excellent travail de préparation, la journée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Un pot mémorable auquel tout le monde était convié a clos cette 19<sup>e</sup> course.

Quant à la course à pied, c'est dans une réelle convivialité que les participants ont pu parcourir les 23 kilomètres sur les petites routes de montagne. Le déguisement, une nouveauté au programme de cette ronde a installé un peu d'humour au sein de la compétition, même si le mouvement n'a pas vraiment été suivi par les coureurs.

D'autres manifestations ont complété cette saison avec tout d'abord le Téléthon, les 20 ans de Rhône-Poulenc, le traditionnel réveillon du Jour de l'an et une sortie kart pour les adolescents qui ont apporté leur aide, lors des compétitions (un sou-



Les membres de l'association.

venir que personne n'oubliera). C'est avec un bilan financier légèrement déficitaire en raison du manque de spectateurs à la course de côte que Lanchâtre omnisport reconduit la course de côte pour le 26 avril 98 sur un revêtement de route tout neuf et la 4<sup>e</sup> ronde de Miribel.

Dans l'immédiat, 15 membres de

l'association vont participer au Téléthon en courant sur une boucle de 90 kilomètres (en se relayant).

Lors de cette assemblée générale, on a procédé à une réélection du bureau : président Jacques Puisay, vice-président Yves Puissat, trésorier Michel Gauthier, trésorier-adjoint Jean-Paul Jaud, secrétaire Michel Bonnefond, et

secrétaire-adjoint Jean-Luc Vallier. L'équipe de l'association a décidé pour cette fin d'année de prendre un peu de repos et laisse le soin aux autres associations d'organiser le Jour de l'an. Alors, avis aux amateurs !

## MIRIBEL-LANCHATRE Quelques kilomètres de Téléthon



C'est reparti pour un tour.

Les 90 km formant la boucle : Claix, Gresse-en-Vercors, Claix, n'ont pas effrayé les quinze coureurs de l'association Lanchâtre omnisport qui, dans la neige et le froid, ont parcouru inlassablement en relai, les routes verglassées des montagnes afin de participer à l'action téléthon organisée par le comité d'établissement Rhône-Poulenc de

Pont-de-Claix, la mairie de Claix, Gresse-en-Vercors et Saint-Paul-de-Varcès. Malgré le temps hivernal, et un léger retard des participants, quelques supporters du village les attendaient impatiemment au Verney, où plein d'encouragement et avec complicité, ils ont effectué un bout de chemin jusqu'à Miribel avec eux.

## MIRIBEL-LANCHATRE

### Travaux dans la commune

**P**endant une durée d'un mois, la commune a fait l'objet de différents travaux dont le coût total est de 430 000 F H.T. Des travaux d'enfouissement des réseaux aériens France Telecom ont été effectués avec extension des lignes. Des travaux d'éclairage public sur Pierre Ronde avec mise en place d'un nouveau poste transformateur et la pose des fourreaux pour le futur village d'activité qui sera réalisé au printemps 1998, comprenant 8 logements locatifs et des locaux professionnels.

Le maître-d'œuvre de cet ouvrage est le cabinet d'Études et Projets

d'Echirolles, les travaux étant effectués par l'entreprise C.P.S. de Monestier-de-Clermont.

Une extension des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement pour la réalisation de la zone artisanale a été également exécutée par le S.I.V.I.G. et, en parallèle la D.D.E. a procédé à la réfection de la chaussée du C.D. 8 entre le village de Miribel-Lanchâtre et le Vernay. ■

Les personnes qui ont participé à tous les travaux.



## MIRIBEL-LANCHATRE

### Une association est née

**C**rée le 24 septembre 1997, cette nouvelle association souhaitait contribuer avec la paroisse à la préservation du patrimoine religieux et spécialement de l'église.

Les amis de l'église de Miribel-Lanchâtre ont l'intention de participer au coût des travaux d'installation du chauffage réalisés par la paroisse grâce à une souscription, mais aussi et surtout grâce à la municipalité qui a entrepris et financé la majeure partie de ce travail.

Le samedi 22 novembre dans la salle polyvalente du village a eu lieu la première assemblée générale. Le maire membre de l'association a été élu au conseil d'administration dans

lequel le prêtre de la paroisse, Alain Noël Gentil est vice-président.

L'association a différents projets pour l'année à venir : des travaux de peintures à l'intérieur de l'église, un éclairage à l'entrée de celle-ci la réfection des deux portes en chêne, la mise en place d'un panneau d'accueil, et l'amélioration du système de sonorisation.

Pour permettre de financer ces projets les membres de l'association ont proposé d'organiser différentes manifestations telles que concerts, vidégrenier, kermesse et sont prêts à accueillir tout bénévole pouvant donner un coup de main à la préparation de ces animations. ■

# Musiques au Balcon : bilan satisfaisant

Les manifestations de l'association "Musiques au Balcon" ont débuté le 2 juin 1997 par un conte musical pour enfants : "Le petit tailleur" au conservatoire de Grenoble où 170 élèves des écoles du Balcon et du Vercors ont pu découvrir la musique classique au travers d'une histoire racontée par les musiciens et leurs instruments.

A suivi le festival de musique classique dans les églises des huit villages du Balcon : Saint-Andéol, Prélénfrey-du-Guâ, Château-Bernard, Miribel-Lanchâtre, Gresse-en-Vercors, Les Saillants-du-Guâ et Saint-Guillaume. Un moment privilégié après chaque récital autour d'un pot réunissant spectateurs et artistes. Un repas pris chez l'habitant par les musiciens, en ont fait un festival apprécié de tous.

850 entrées ont été enregistrées dont 117 enfants, bénéficiant de la gratuité.

Le concert jazz gratuit, en plein air au col de l'Arzelier, le 14 juillet a attiré 350 personnes.

Plus de vingt bénévoles représentant les communes, les paroisses, les associations d'animation locale, ont été au service de l'association et ont permis une excellente organisation dans une ambiance familiale.

Les dépenses totales sont de 35 281 F, les recettes totales de 41 210 F ont aidé à ramener le déficit antérieur de 13 690 F à 7 861 F.

Les projets pour l'année 1998 sont déjà ébauchés. Hormis le concert de Noël donné en l'église de Prélénfrey, le conte musical pour enfants est reconduit le lundi 18 mai à 14 heures au conservatoire de Grenoble. Il s'agira de l'"histoire du soldat" de Stravinski. Les enseignants désireux de faire découvrir, et travailler leurs élèves sur l'histoire, avant le passage du conte pourront bénéficier de matériel pédagogique correspondant et adapté.

Le troisième festival de concerts est sur la bonne voie et débutera avec l'orchestre de chambre de Grenoble, le samedi 11 juillet à Prélénfrey. Le



Réunion du conseil d'administration à Miribel Lanchâtre en présence du maire de la commune.

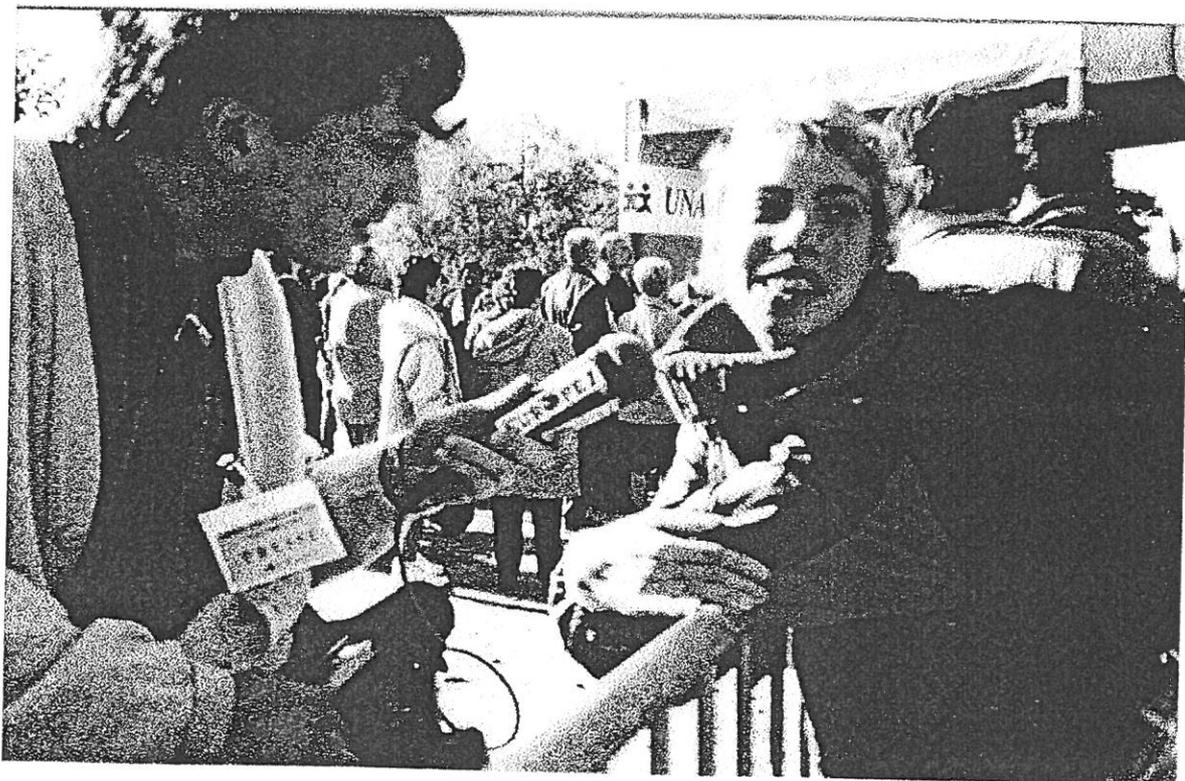
programme de la semaine sera une fois de plus alléchant et diversifié. Quelques instruments comme la

flûte de pan, le basson ou encore une chorale étrangère ajoutant encore à cette diversité. ■

Madelyne a participé à la journée de la "DIGNITE", le 18 octobre à PARIS. Elle s'est vraiment bien amusée. Elle retrace pour nous ce que fut sa journée. Elle a aussi ramené des photos, dont elle est fière, pour nous faire participer, nous aussi, à cette journée.

- Samedi 18 octobre 1997, je me suis levée à 4 heures du matin, et j'ai pris le T.G.V. avec ma maman, il faisait encore nuit ! A notre arrivée à la gare (Paris-Bercy), un car nous a conduit jusqu'à Saint-cloud. Là il y avait beaucoup d'autres jeunes venus de toute la France - environ 40 000 personnes ! On a marché tous ensemble jusqu'à un grand parc, où nous avons pique-niqué assis dans l'herbe et là, j'ai pu rencontrer :

Lionel JOSPIN, Martine AUBRY, Nicole TRAUTMAN, Jean-Pierre DARRAS et surtout le Président de la République Jacques CHIRAC lui-même. Ils ont tous fait un discours (j'ai pu leur parler et même les embrasser). Le soir, j'ai repris le T.G.V. et je suis rentrée à Miribel vers minuit après une journée bien remplie et pleines d'émotions !



Avec Monsieur CHIRAC  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



Une longue conversation avec Madame TRAUTMANN  
Ministre de la Culture et de la Communication



Avec la Garde Républicaine



LE COIN DES  
ASSOCIATIONS

# UNE NOUVELLE ASSOCIATION

## LES AMIS DE L'ÉGLISE DE MIRIBEL-LANCHATRE CCP 3.119-31 N - GRENOBLE

Notre Eglise, sans être un monument qui attire les touristes, a bien son cachet. Elle a été entièrement refaite vers 1880 et ce sont les grands-parents de nos "anciens" qui ont réussi à la remettre en état. Ils l'ont même agrandie en avançant l'entrée. Tout cela leur a demandé beaucoup d'efforts, pas seulement en argent, mais en travaux divers. Notre village avait un curé résident et environ 270 habitants à l'époque.

Notre commune a maintenant ce monument dans son patrimoine, ce qui représente une charge importante. Récemment elle a dû reviser toute la toiture. Sur la demande de la paroisse, elle a entrepris d'installer un chauffage de qualité que les paroissiens ont voulu encore améliorer. Ainsi beaucoup ont pris conscience que la commune et la paroisse pourraient être aidées par une association qui réunirait les bonnes volontés. Cet édifice, remis en beauté aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, ne peut que rendre service à nos habitants aussi bien aux paroissiens réguliers qu'à tous les autres.

Le 22 Novembre dernier, l'Assemblée générale constitutive s'est réunie à la Salle Polyvalente. En voici le Procès-verbal :

"Mr Lucien Senet fait l'historique de l'installation du chauffage de l'église. Il explique aussi les "raisons qui ont motivé la création de notre association.

"Mr Robert Petitjacques présente le budget des travaux complémentaires à ceux de la Mairie, pour le "chauffage : total des devis ..... F. 75.915,- TTC  
disponible (dont un emprunt de 11.000 F.)..... F. 53.318,-  
reste à réunir..... F. 22.597,- aussi bien par les  
"paroissiens que par l'association.

"Ont été élus au Conseil d'administration les 10 Membres suivants :

Yvette Boël	Robert Petitjacques
Simone Cony	Irénée Prayer
Angélique Dos Santos	Luc Puissat
Edith Gorjup	François de Saint-Albin
Christiane Haennig	Geneviève Senet.

"Le Père Alain-Noël Gentil est membre de droit.

"Les membres du Conseil d'administration sont élus pour 3 ans et renouvelables par tiers chaque "année. Le tirage au sort a donné le résultat suivant :

en 1998 : Angélique Dos Santos, Christiane Haennig, Robert Petitjacques  
en 1999 : Yvette Boël, François de Saint-Albin, Geneviève Senet  
en 2000 : Simone Cony, Edith Gorjup, Irénée Prayer, Luc Puissat  
Le Père Alain-Noël Gentil, membre de droit, n'est pas soumis à réélection.

"PROJETS : éclairage extérieur de la porte principale de l'église. Réfection du portail d'entrée.  
Peintures intérieures. Amélioration de la sonorisation.

"IDÉES pour récolter des **fonds** : quêtes spécifiques à l'église avec l'accord de notre curé. Brocante. "Kermesse. Concerts. Vente de pâtisseries à la sortie des Messes. Appel aux particuliers pour des "projets importants. Demandes de subventions au Conseil général. "

Ces projets se réaliseront sur plusieurs années. La collaboration commune-paroisse est en vue. Chacun peut devenir adhérent moyennant une cotisation de 50 F (ou/et faire un don) et ainsi participer à l'entretien et à l'embellissement de l'édifice principal de notre patrimoine.

## LES ANCHATROUS

Voici arrivée l'hiver, la saison très controversée, belle avec beaucoup de neige pour les skieurs, appréhendée par les anciens.

La chaleur du JEUDI après-midi est encore plus appréciée pour ceux restés au village.

Nous remercions tous les habitants pour leur générosité lors de la vente des calendriers.

Le dimanche 26 octobre nous avons fêté à NOYAREY le 20ème anniversaire de leur club, une messe le matin avec la chorale de SASSENAGE, le repas à midi, et un après-midi dansant.

Notre collaboration avec NOYAREY nous a permis de passer une journée aux floralies de BOURG EN BRESSE le Samedi 15 Novembre, des décorations de toute beauté.

Le dimanche 14 Décembre, des adhérents des deux clubs ont assisté au théâtre de GRENOBLE au spectacle "Valses de Vienne".

Pour ces FÊTES de fin d'année, les Anchatroux souhaitent à tous la meilleure santé pour 1998 et la réalisation de vos vœux.

# LANCHATRE ANIMATIONS

Repas des anciens organisé par la Municipalité et LANCHATRE ANIMATIONS LE 19 Octobre dernier.

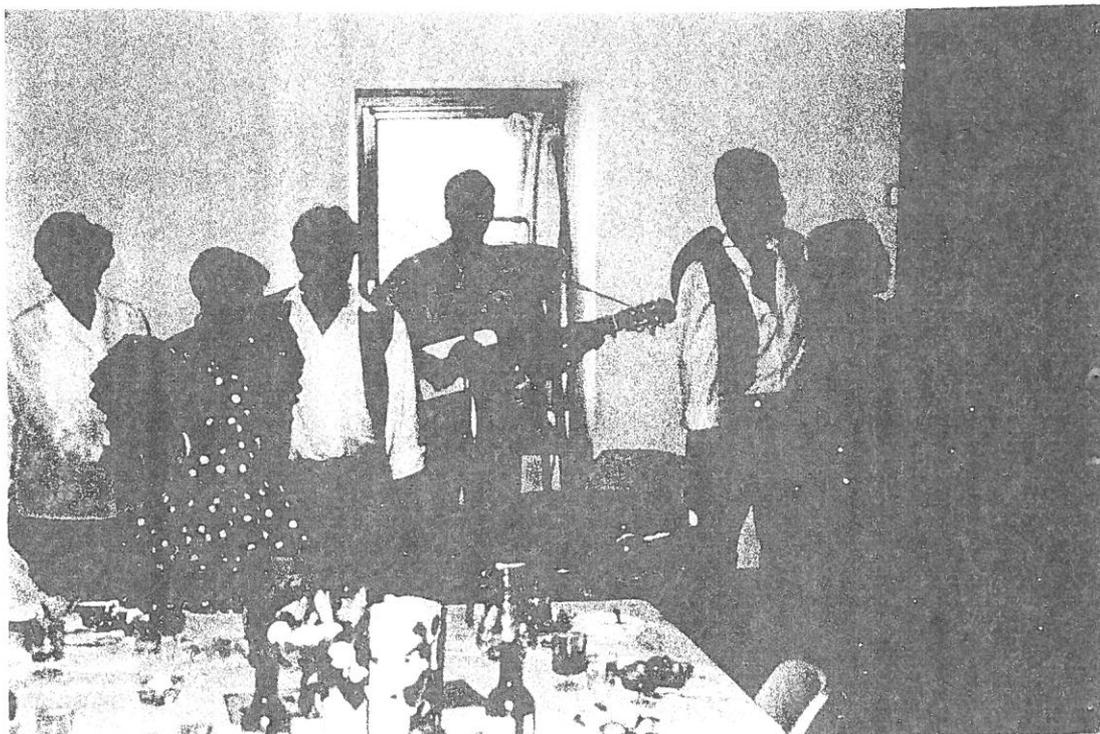
## Sur un air espagnol

**S**ans sortir de leur jolie commune où ils se sentent si bien, les anciens du village, grâce au repas annuel, organisé par la municipalité, effectuent chaque année un petit tour dans les magnifiques contrées du monde.

Il y a deux ans, ils étaient en Chine, baguettes en mains. Cette année, c'était en Espagne, dans un décor très coloré, les invités ont pu découvrir la "chaleur" de la péninsule ibérique. La paëlla fut un régal pour les yeux comme pour les papilles, et les jeunes serveurs ont été aux petits soins pour leurs aînés. Maitée et Cathy leur avaient concocté d'ailleurs une délicieuse salade. Pour couronner le tout, El Pélé et sa guitare venu spécialement d'El Sombrero où il se produit tous les vendredis soirs, a charmé l'assemblée en chantant des mélodies populaires en espagnol. ■



E viva Espagna !



UN PEU  
D'HISTOIRE

## MIRIBEL-LANCHATRE

### *Regards sur la commune voici un siècle*

Distante de 11 km de Monestier-de-Clermont, la commune de Miribel-Lanchâtre est située sur la rive gauche de la Gresse qui la limite au sud et à l'est. Elle a pour autres confins, au nord Saint-Barthélémy-du-Gua et à l'ouest Château-Bernard.

La commune dont la superficie s'étend sur 964 hectares, comptait 174 habitants en 1906, les Lanchâtrais, 284 en 1851 – nombre maximal – A l'époque qui nous occupe la commune comptait 261 habitants (193 en 1982).

En 1891, le maire était M. Terrier et son adjoint M. Gauthier. Le prêtre desservant était l'abbé Joubert et l'instituteur M. Jacob.

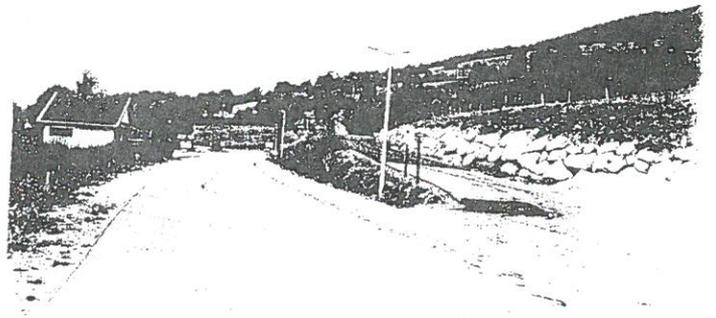
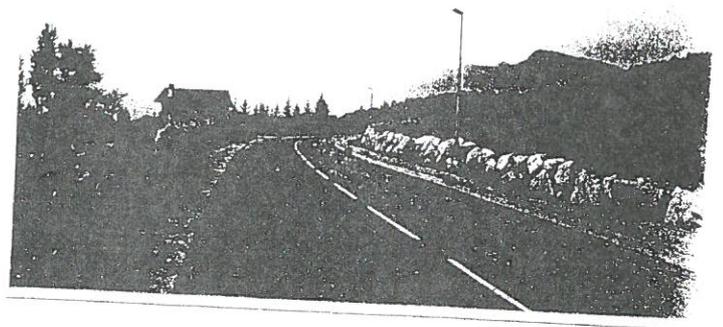
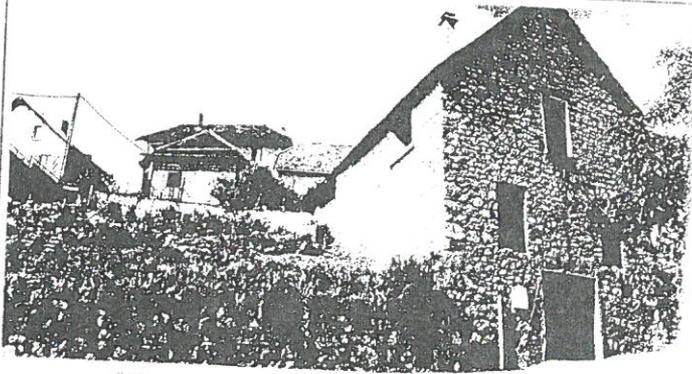
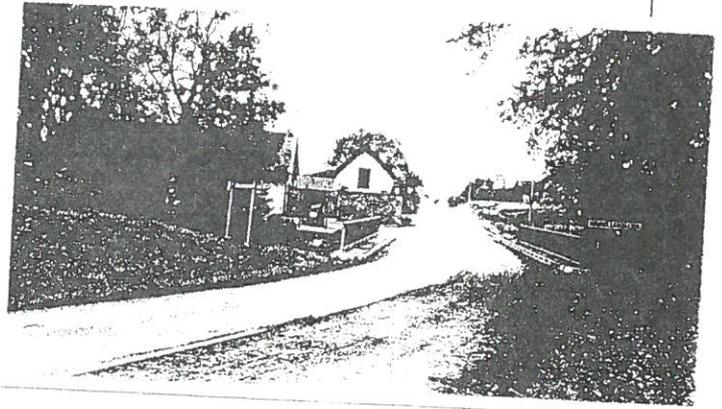
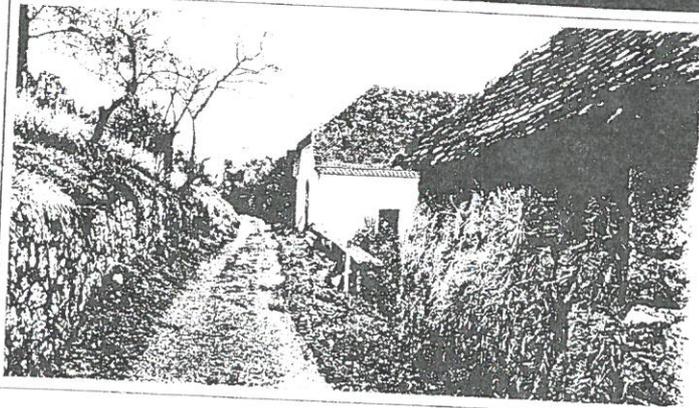
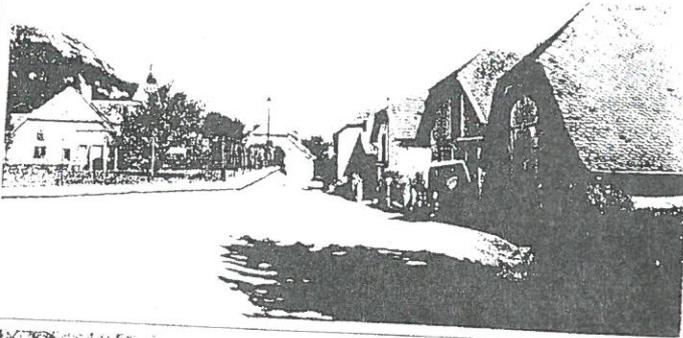
Commerçants et artisans étaient peu nombreux : trois cabaretiers, MM. Pierre Gauthier, Jean Maurice et Robert Jean; un entrepreneur, M. Henri Puissat; deux merciers, MM. Damaze Achard et Jean Maurice. Il y avait aussi un exploitant de moulin, M. Evariste Martin.

Deux foires annuelles avaient lieu les 20 avril et 20 novembre.

Vingt-huit propriétaires-agriculteurs mettaient en valeur le terroir. En voici la liste complète :

Allibert Pierre.	Chion Joseph.	Martin Théophile.	Robert Victor fils.
Arnaud François.	Combet Joseph.	Maurice Henri.	Robert Victor (veuve).
Bec François.	Fabry Henri.	Maurice François.	Terrier Jean Fils de Noël.
Bec Florentin.	Gauthier Isidore.	Nier Joseph.	Terrier François.
Billard Jean.	Gauthier Auguste.	Paturel Eugène.	Terrier Régis.
Blanc Alphonse.	Luya Joseph.	Pilon Jules.	Terrier Jean fils.
Buisson Pierre.	Martin Régis.	Pilon Joseph.	Terrier Régis fils.

# MIRIBEL-LANCHATRE EN 1997



MIRIBEL-LANCHATRE - Une Rue en 1938

